

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES "ESSOR DU RHIN"  
A FESSENHEIM  
SEANCE DU 26 AVRIL 2010**

Lundi 26 avril 2010 à 18 heures 30, le Conseil communautaire s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de M. André ONIMUS, Président.

M. le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes et accueille Mme BERNARDINIS, Directrice de la Mission Locale, invitée à venir présenter l'agence.

Cette présentation a permis de mieux comprendre le rôle de la Mission Locale sur le territoire et, par la même occasion, de découvrir les actions déjà mises en place. Le dispositif « contrat passerelle » est également présenté dans ses grandes lignes.

M. le Président poursuit la séance en abordant ensuite l'ordre du jour. Il précise qu'un point sera rajouté concernant une maîtrise d'ouvrage déléguée confiée par la commune de Hirtzfelden (rénovation de la chapelle de l'Eglise – choix du maître d'œuvre).

<b>Ordre du jour</b>
----------------------

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 29 mars 2010.
2. Pépinière d'entreprises
  - 2.1. Avenants marché de travaux
  - 2.2: Equipement : choix des prestataires
  - 2.3. Principe de distribution électrique
  - 2.4: Comité d'agrément
  - 2.5: Inauguration
3. Piscine: état d'avancement du dossier
4. Modalités d'entretien des pistes cyclables
5. Demande de subvention: acquisition de conteneurs PAV
6. Animation Relais d'assistantes maternelles
7. Maîtrise d'ouvrage déléguée
8. Ressources humaines
  - 8.1 Embauche du gestionnaire de la pépinière
  - 8.2 Embauches de saisonniers
  - 8.3 Mise à jour du tableau des effectifs
  - 8.4 Demande de subvention: 3ème chargé de développement
9. Divers
10. Communication

**1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire du 29 mars 2010.**

M. Pierre ENGASSER demande que soit revue la formulation des points 5.1. Compte administratif Ordures Ménagères 2009, 6. Budget Annexe Ordures Ménagères 2010, 7. Fixation de la redevance 2010 et 10. Fonds de concours – Modalités d'attribution

Il explique que pour les trois premiers points son abstention tient au fait que la commune de Balgau bénéficie des services de collecte des ordures ménagères assurés par la communauté de communes du Pays de Brisach.

En ce qui concerne le point sur les fonds de concours, son abstention résulte cette fois-ci du fait que la commune de Balgau, candidate au bénéfice de ces fonds, n'a pas été retenue dans la liste des communes attributaires.

**Le conseil communautaire approuve le compte rendu de la séance du 29 mars 2010 en prenant en compte ces observations.**

## **2. Pépinière d'entreprises**

### **2.1. Avenants marché de travaux**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Dans le cadre de la construction de la pépinière d'entreprises, la communauté de communes, en accord avec le maître d'œuvre, propose d'affermir une option d'un des marchés attribués comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Montant du marché HT</b>	<b>Option</b>	<b>%</b>	<b>Nouveau montant du marché en € HT</b>	<b>Commentaires</b>
18	Puits de captage et de rejet	FORRALEST	38 470,20 €	2 450,00 €	6,36 %	40 920,20 €	Forage et équipement complémentaire du puits de captage (profondeur de 25 à 30 m)

Les crédits nécessaires sont pris à l'article 23137.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire,**

**Autorise**

**L'affermissement de l'option.**

Observations : le 1<sup>er</sup> acompte relatif au versement de la subvention FNADT a été versé à la communauté de communes, soit 171 404,82 €.

Les VRD sont en cours de réalisation. La société Nature et Techniques a été retenue pour faire les travaux de création du biotope et de plantations pour un montant de 23 897,87 € TTC.

Dans le cadre de l'appel à projet BBC, un 1<sup>er</sup> test d'étanchéité à l'air avec recherche de fuites avant finitions et rapport de localisations illustrées aura lieu le 3 mai à 8 heures 30. Un 2<sup>ème</sup> test sera fait ultérieurement. C'est la société ALSATECH qui a été retenue pour réaliser ces prestations pour un montant de 1 955,32 € TTC. Le maître d'œuvre, les bureaux d'études et les entreprises concernées sont toutes convoquées à assister à ces tests.

## **2.2. Equipement : choix des prestataires**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Pour mémoire, une consultation avait été lancée le 5 février 2010 en vue de procéder à l'équipement de la pépinière d'entreprises. Lors du conseil communautaire du 29 mars, 3 des 6 lots ont été attribués.

Après vérification et analyse des offres de prix puis négociation avec les entreprises pour le lot 5, le prestataire retenu est le suivant :

<b>Lot</b>	<b>Libellé</b>	<b>Entreprise attributaire</b>	<b>Montant en € HT</b>	<b>Montant en € TTC</b>
5	Fourniture, livraison, montage et installation d'équipement de vidéo projection et de vidéoconférence	PK Assistance 68740 HIRTZFELDEN	23 500 €	28 106 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2010 à l'article 23 137.

Suite à l'exposé de M. Patrice WALTISPERGER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

**Autorise**

**M. le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces y relatives.**

## **2.3. Principe de distribution électrique**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

L'article 24 du cahier des charges des Concessions indique que toute rétrocession d'énergie électrique par un client à quelque titre que ce soit, à un ou plusieurs tiers, est interdite, sauf autorisation préalable du concessionnaire donnée par écrit, dont l'autorité concédante sera informée.

Or, l'alimentation électrique du bâtiment de la pépinière a été conçue avec un seul tarif jaune et des sous compteurs pour toutes les différentes parties de l'ensemble immobilier (bureaux, pôle de formation, communs, logement et cellules ateliers).

Suite à une entrevue avec l'UEM le 21 avril 2010, il a été décidé que l'alimentation électrique de la pépinière d'entreprises se fasse de la manière suivante :

- 1 tarif jaune pour la partie bureaux, pôle de formation et les communs
- 6 branchements collectifs tarif bleu pour les cellules ateliers, voire 1 tarif jaune dans l'atelier le plus proche du local technique électrique
- 1 branchement collectif tarif bleu pour le logement

Une réunion sur site a été organisée le vendredi 23 avril 2010 en présence de l'UEM, du maître d'œuvre, du bureau d'études SERAT et des entreprises ALSACOM et LINGENHELD.

Un coffret réseau sera posé à l'extérieur du bâtiment côté ouest au niveau des gaines en attente vers le local technique électrique. L'entreprise ALSACOM, titulaire du lot électricité, doit poser des répartiteurs ainsi que des platines compteur/disjoncteur dans ce local technique pour les 6 cellules ateliers. Pour le logement, ALSACOM doit également poser une platine de comptage et un disjoncteur au niveau du tableau de distribution. Ces travaux feront l'objet d'un avenant au lot électricité.

Les travaux de réseaux en amont donneront lieu à une facturation complémentaire de l'UEM. En outre, il a été demandé à LINGENHELD de retirer les fourreaux UEM des chambres de tirages (pas de coexistence courant fort et courant faible dans même chambre) et de mettre en place un fourreau supplémentaire pour l'alimentation du logement au tarif bleu. Ces travaux feront l'objet d'un avenant au lot VRD.

Les branchements seront mis en service après réception des certificats de conformité CONSUEL.

En tout état de cause, l'alimentation électrique du bâtiment doit être opérationnelle fin mai.

**Le conseil en prend acte.**

#### **2.4. Comité d'agrément**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

Le 6 avril dernier a eu lieu la première réunion du Comité d'agrément et l'accord a été donné à quatre porteurs de projets d'intégrer la pépinière d'entreprises.

Porteur de projet	Activité	Bien mis à disposition
Agnès WIPF – Regio Box Alsace (FESSENHEIM)	Commercialisation de coffrets cadeaux – Regio Box Alsace	Un bureau de 18 m <sup>2</sup>
Loïc DORANGE – Saveurs et Fromages (BALGAU)	Agence commerciale spécialisée dans la vente de fromages	Deux bureaux de 18 m <sup>2</sup>
Christian WIPF – EU Precision Tooling (BLODELSHEIM)	Conseil et accompagnement d'entreprises en matière d'action commerciale et de stratégie de vente ; domaine des machines-outils industrielles	Un bureau de 18 m <sup>2</sup>
Jean Marc VONFLIE – ESCAPRO (ROGGENHOUSE)	Commercialisation et pose d'escaliers	Un atelier de 85 m <sup>2</sup>

Ces créateurs seront accueillis début juin.

D'autres dossiers de candidature sont en cours de finalisation et seront présentés au comité d'agrément lors d'une prochaine réunion fin juin.

**Le conseil communautaire en prend acte.**

### **2.5. Inauguration**

Rapporteur : Patrice WALTISPERGER, Vice-président.

L'inauguration de « La Ruche » est prévue le vendredi 11 juin 2010 à 17 heures.

Les 12 et 13 juin, des portes ouvertes permettront aux visiteurs de la « La Ruche » de découvrir les locaux et d'aller à la rencontre des créateurs d'entreprises installés,

Un large panel d'animations (ateliers, conférences, présentations) sera également proposé.

Nous profiterons aussi de l'occasion pour faire la promotion des produits du terroir, avec l'installation, pour la première fois sur le secteur, d'un marché de produits locaux le samedi 12 juin de 14 à 19 heures sur le parking de la pépinière d'entreprises, avec les producteurs suivants :

- ID3A Balgau : légumes.
- Adrien VONARB Balgau : produits de la pêche.
- FRAISILAND Rustenhardt : fraises.
- Claude BRUN Blodelsheim : Pommes de terre nouvelles, asperges, produits du canard, foie gras.
- Jean-Marc LAURENT Munchhouse : produits de la ruche : miel, pain d'épice.
- Du Producteur au Consommateur EARL VONAU Fessenheim : vente et transformation de viande de porc.
- GREACKER Fessenheim – Dessenheim : Boulangerie pâtisserie.
- AU MONDE DU VIN Fessenheim – Saint Louis : bières, vins, liqueurs.
- Dieter MAIER Eschbach : fraises, framboises.

- Patrick THUET Blodelsheim: volaille et œufs
- L'Eclipse Rumersheim le Haut: glaces, crêpes, gaufres
- Bred Alsace: biscuiterie artisanale

Cette liste sera compléte éventuellement par un fromager, un glacier, un volailler, un horticulteur...

Une invitation sera lancée à l'ensemble des entreprises locales.

**Le conseil communautaire en prend acte.**

*Observations : Compte-rendu de la rencontre avec M. DOLD, entreprise General Polymere, qui compte s'implanter dans la zone d'activité.*

*Pour le moment, aucune autre demande d'implantation en zones d'activités économiques.*

### **3. Piscine : état d'avancement du dossier**

Rapporteur : Etienne SIGRIST, Vice-président.

Une rencontre sur site s'est déroulée le 22 avril 2010 avec le bureau d'études MP Conseil de Schiltigheim assisté par M. Yvon SCHEER (consultant). M. Denis HALTER, chef de bassin, était présent.

Cette réunion a permis au bureau d'études de visiter le site et de connaître les usages actuels de la piscine existante.

Un rétro planning va être proposé, avec comme date butoir fin septembre, pour le rendu du programme général et détaillé du nouvel équipement.

A cette fin, plusieurs réunions entre le comité consultatif « piscine » et le BE MP Conseil seront prévues.

D'autre part, une visite d'établissements significatifs au regard du projet intercommunal aura lieu le 29 avril (piscines de Niederbronn et de Sarrebourg). Tous les membres du comité consultatif « piscine » y sont conviés.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil communautaire**

**Autorise**

**La prise en charge des frais de déplacement et de restauration lors du déplacement de la délégation le 29 avril 2010**

**Et**

**Dit que les crédits nécessaires seront pris aux articles 6184 et 6251 (personnel) et 6532 (élus).**

#### **4. Modalités d'entretien des pistes cyclables**

Rapporteur : Etienne SIGRIST, Vice-président.

Conformément à l'article 5214-16 I du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de communes exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, des compétences relevant de l'aménagement de l'espace. Sont inscrits dans les statuts de 2006, la création, l'aménagement, l'entretien des pistes et itinéraires cyclables et des sentiers de randonnée sur le territoire de la Communauté de communes hors agglomération et hors schéma départemental.

A ce titre, il s'agit de figer les modalités d'entretien du réseau de pistes et itinéraires cyclables du territoire.

Une présentation des modalités d'entretien est projetée et commentée (état des lieux et propositions). Elle figure en **annexe**.

Suite à l'exposé de M. Etienne SIGRIST, Vice-président, et après en avoir délibéré,

#### **Le conseil communautaire**

#### **Valide**

**Les modalités d'entretien des pistes et itinéraires cyclables hors agglomération telles que définies dans l'annexe ci-jointe.**

*Observations : M. Pierre RENTZ informe qu'il constate régulièrement la présence de débris de verre et détritiques sur les pistes cyclables. Il demande que les services de la Communauté de communes s'organisent pour assurer leur évacuation. Pour l'heure, la Communauté de communes prend bonne note de cette demande et va repérer les points névralgiques.*

#### **5. Demande de subvention : acquisition de conteneurs PAV**

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

La Communauté de communes souhaite renouveler une partie du parc de conteneurs en point d'apport volontaire (PAV) en faisant l'acquisition de 7 nouveaux conteneurs, à savoir :

- 3 conteneurs de collecte du verre insonorisée
- 1 conteneur de collecte du PVC et des briques alimentaires
- 3 conteneurs de collecte du papier-carton

Le coût de cette opération est évalué à 9 892,67 € TTC. Les crédits nécessaires seront à prendre à l'article 2188 du budget annexe OM.

Afin de la financer, il est proposé de solliciter une subvention départementale.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

## **Le conseil communautaire**

### **Approuve**

### **Le projet de renouvellement du parc de conteneurs en PAV**

### **Et**

### **Sollicite une subvention du Département du Haut-Rhin**

*Observations : pour mémoire, il est rappelé que le coût d'une tonne d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées en porte à porte est de 193 € en 2009.*

*Le coût moyen d'une tonne de déchets déposés en déchèteries ou dans les points d'apport volontaire (PAV) est de 89 € en 2009 avec reprises et subventions obtenues (137 € sans reprise ni subvention).*

## **6. Animation Relais d'Assistantes Maternelles**

Rapporteur : Pierre ENGASSER, Vice-président.

Dans le cadre des animations du Relais Assistantes Maternelles (RAM), une remise à niveau des gestes de premiers secours est proposée tous les ans aux assistantes maternelles (AMAT) volontaires déjà en possession du PSC1 (Prévention secours civiques niveau 1).

Cette formation est dispensée par le Centre de Formation au Sauvetage et Secourisme (CFSS) de Fessenheim au tarif de 35 € par personne.

Il est proposé de prendre en charge financièrement cette formation par la Communauté de communes. Les crédits nécessaires seront pris à l'article 6184.

Suite à l'exposé de M. Pierre ENGASSER, Vice-président, et après en avoir délibéré,

## **Le conseil communautaire**

### **Autorise**

**La prise en charge financière des dépenses liées à cette formation dispensée par le CFSS au bénéfice des AMAT volontaires à raison de 35 € par personne.**

*Observations : pour mémoire, le RAM est l'interface entre les parents d'enfants de 0 à 3 ans et les AMAT du territoire.*

*En plus des formations, le RAM organise pour le compte des parents et des AMAT des cycles de conférences avec intervenants sur des thèmes aussi divers que les troubles du langage chez l'enfant et les compétences nécessaire à l'enfant avant d'aborder la lecture.*

*Une série de soirées d'informations à destination des AMAT, voire parfois des parents, sur le thème de la protection sociale, de la retraite, de la diversification et de l'équilibre alimentaire des enfants est également programmée.*

*Tous les mardis matin, des ateliers d'éveil sont proposés pour les AMAT accompagnées des enfants aux périscolaires de Fessenheim et d'Hirtzfelden.*



*Enfin, une fois par mois, une animation a lieu à la médiathèque de Fessenheim pour le même public (découverte des livres, histoires racontées, mises en scènes de contes, etc.).*

*La CAF vient de notifier une subvention de 4 476 € pour la prestation de service.*

## **7. Maîtrise d'ouvrage déléguée**

### **7.1. Hirtzfelden – Rénovation chapelle de l'Eglise : choix du maître d'œuvre**

Rapporteur : Frédéric GOETZ, Vice-président.

Par délibération du 29 mars 2010, le conseil communautaire a accepté la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de rénovation de l'intérieur de la chapelle de l'Eglise.

Il s'agit maintenant de retenir le bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre du projet.

Il est proposé de retenir le bureau NAOS Architecture de Strasbourg qui travaille en collaboration avec INGEDIA (BE fluides) et BESB pour un montant total de 7 463,04 € TTC.

Les crédits sont prévus à l'article 4581501 du BP 2010.

Suite à l'exposé de M. Frédéric GOETZ, Vice-président, et après en avoir délibéré,

### **Le conseil communautaire**

#### **Autorise**

**M. le Président ou son représentant à signer le marché avec le groupement solidaire de maîtrise d'œuvre NAOS Architecture-INGEDIA-BESB.**

*Observations : pour information, par courrier daté du 12 avril le Conseil Général du Haut-Rhin informe que, sans remettre en question son engagement pour l'aménagement du giratoire à Munchhouse et la traversée d'agglomération à Roggenhouse, il pourrait être nécessaire de différer en partie le remboursement de la part départementale.*

*M. Sordi, Député du Haut-Rhin, informe par courrier du 24 mars 2010 que dans le cadre de la requête de la communauté de communes du 27 janvier 2009 relative aux conditions de versement du FCTVA, il va désormais saisir le nouveau Ministre M. François BAROIN. Il fera part de tout nouvel élément porté à sa connaissance par le ministère.*

## **8. Ressources humaines**

### **8.1. Embauche du gestionnaire de la pépinière**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Par délibération du 25 janvier 2010, le conseil communautaire a décidé la création d'un poste à temps complet de gestionnaire de la pépinière d'entreprises et autorisait le Président à procéder au recrutement.

Trente cinq candidatures ont été réceptionnées. Quatre candidates ont été auditionnées. Le choix s'est finalement porté sur Mme Delphine BECHTOLD, domiciliée à Bantzenheim. Elle démarrera dans ses nouvelles fonctions le 6 mai prochain. Il s'agit d'un CDD d'un an renouvelable.

L'intéressée sera rémunérée par référence au grade de rédacteur territorial, indice brut 436 – indice majoré 384 et bénéficiera de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS). Les crédits sont à prendre à l'article 6413 du BP 2010.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

#### **Le conseil communautaire**

##### **Autorise**

**M. le Président à recruter Mme Delphine BECHTOLD en tant que gestionnaire de la « Ruche »**

##### **Et**

##### **Valide**

**La rémunération correspondante à ce poste à l'indice brut 436 – indice majoré 384 ainsi que l'attribution de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire (IFTS)**

#### **8.2. Embauche de saisonniers**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

A l'instar des années précédentes, M. le Président propose le recrutement de trois stagiaires « été » à temps plein pour le siège de la Communauté de communes en juin, juillet et août 2010 et de six temps partiels pour le point Info Hébergement localisé cette année à la pépinière d'entreprises et ouvert du 6 juin au 30 septembre 2010.

Ces stagiaires sont embauchés sur la base du 6<sup>e</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 318 (ce qui correspond au SMIC + 10%).

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6413 du budget primitif 2010.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

#### **Le conseil communautaire**

##### **Autorise**

**M. le Président à recruter des stagiaires durant la saison sus-décrite.**

##### **Et**

##### **Valide**

**La rémunération correspondante à ces postes sur la base du 6<sup>e</sup> échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, indice brut 318**

*Observations : pour mémoire, le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) participe au financement des postes des saisonniers du point Info-Hébergement à hauteur de 50 %.*

### 8.3. Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Suite à la l'embauche de la gestionnaire de la pépinière d'entreprises « La Ruche » et des récents changements de grades des non titulaires, le tableau des effectifs doit être modifié et mis à jour comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Situation au 1/8/2009	Dont temps non complet	Dont temps partiels 80%
------------------	--------	--------------------------	---------------------------	----------------------------

TITULAIRES				
Attaché territorial	Attaché territorial	1		1
Adjoint administratif	Adjoint Administratif 1ère classe	2		1
	Adjoint d'Animation 2ème classe	1		1
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		
Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe	1	1	

NON TITULAIRES				
CDI	Directeur territorial	1		
CDD	Attaché territorial	1		
CDD	Rédacteur territorial	3		
CDD	Adjoint administratif 2ème classe	1		

<b>Total</b>		<b>12</b>		
--------------	--	-----------	--	--

L'effectif global des employés de la communauté de communes se compose de 6 agents titulaires et de 6 agents contractuels. Un agent du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe est en disponibilité depuis 2004.

#### 8.3.1. Adhésion ASSEDIC

En outre, les collectivités territoriales ont la possibilité de s'affilier au régime d'assurance chômage de l'ASSEDIC pour le personnel non titulaire (auxiliaires, contractuels, vacataires, horaires...). Six agents de la communauté de communes sont concernés. En cas de perte d'emploi, ces agents peuvent prétendre à des allocations chômage dont la prise en charge peut incomber à

la communauté de communes, d'où l'importance de s'assurer pour ce risque. L'adhésion est facultative et révocable. Elle prend effet après signature d'un contrat conclu entre la communauté de communes et l'ASSEDIC du Haut-Rhin.

Ce contrat, signé pour une durée de 6 ans, est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation expresse par lettre recommandée 1 an avant l'expiration du terme.

Les contributions ASSEDIC sont assises sur les rémunérations brutes servant de base aux cotisations Sécurité Sociale. Le taux de cotisation patronale est actuellement de 6.40%. Le délai de carence en ce qui concerne les allocataires est de 6 mois après la signature du contrat d'adhésion. Les crédits nécessaires seront pris à l'article 6454.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire**

**Adopte le nouveau tableau des effectifs ci-dessus**

**Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ASSEDIC**

**Et**

**Charge**

**M. le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.**

### **8.3.2. Remplacement d'un agent**

Rapporteur : André ONIMUS, Président.

Suite au congé maladie de Mme Carole FRITZ, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

A cet effet, il est envisagé le recrutement d'un agent par l'intermédiaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin pour une période estimée de 2 mois.

Cette opération donnera lieu à l'établissement d'une convention portant sur les conditions de la mise à disposition et les modalités de remboursement au Centre de Gestion des frais de rémunération versés à l'agent, des charges sociales correspondantes et des frais administratifs. Les crédits nécessaires seront pris à l'article 6218.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

**Le conseil communautaire**

**Accepte la formule de mise à disposition d'un agent par le Centre de Gestion**

**Autorise M. le Président à fixer les périodes de remplacement en fonction des besoins et à signer les conventions correspondantes.**

#### **8.4. Demande de subvention: 3<sup>ème</sup> chargé de développement**

**Rapporteur** : André ONIMUS, Président.

Depuis le début des années 2000, la Communauté de communes est engagée dans une politique de développement local. Une première charte intercommunale de développement a été signée en 2001. Elle a fait l'objet d'un renouvellement complet en 2006.

Aujourd'hui, l'intercommunalité offre de nombreux services à la population ainsi qu'aux communes membres et se veut très dynamique à l'égard des chefs d'entreprises ou des porteurs de projets économiques.

L'équipe d'agents en place, forte de douze personnes, gère les services de la Petite Enfance, de la Culture, du Transfrontalier, de l'Economie, de l'Environnement, de la Communication et de la Mutualisation des moyens pour le compte des communes membres.

Le Département du Haut-Rhin est un partenaire de proximité, réactif et efficace, dans l'accompagnement du développement des moyens humains de la Communauté de communes.

Il soutient le poste de l'animatrice du RAM (2 640 € par an depuis 2000), finance à 50 % le poste de chargé de développement généraliste (22 400 € par an depuis 2001) et le poste de chargé de développement spécialisé dans le service à la personne et aux communes membres (12 400 € par an depuis 2005).

Afin de financer l'embauche d'un nouvel agent de développement spécialisé dans le domaine économique, il est proposé de solliciter une subvention départementale au titre de l'animation de la charte intercommunale de développement.

Suite à l'exposé de M. André ONIMUS, Président, et après en avoir délibéré,

#### **Le conseil communautaire**

**Sollicite une subvention du Département du Haut-Rhin pour l'embauche du 3<sup>ème</sup> chargé de développement.**

#### **9. Divers**

**BA 132** : lors de la réunion du 23 avril 2010 à Meyenheim, plusieurs porteurs de projets ont présenté leur candidature à l'implantation sur l'ancienne base aérienne.

Il est rappelé que plusieurs pistes sont à l'étude : développement des activités économiques des PME et PMI locales, projet de création d'une plateforme logistique d'un groupement d'intérêt économique "GIE ACCESS", implantation de panneaux photovoltaïques au sol, concept ECOWORD. Le projet de démantèlement d'avions n'est pas abandonné.

**GERPLAN transfrontalier** : la Communauté de communes Porte de France-Rhin Sud et les communes allemandes de Eschbach, Hartheim, Heitersheim n'ont pas encore délibéré sur le projet.

Un document technique bilingue a été réalisé par le conseil général afin d'informer les élus allemands du contenu d'un GERPLAN et des actions pouvant y être intégrées.

Afin de préparer la consultation relative au choix du bureau d'études qui réalisera le diagnostic, un cahier des charges type a été transmis par le conseil général et est en cours de traduction.

Le dépôt du dossier de demande de subvention INTERREG st prévu pour septembre 2010.

**Magazine intercommunal** : sortie du 11<sup>ème</sup> numéro d'Essor du Rhin magazine, début mai.

**Gendarmerie à Blodelsheim** : les services de la Communauté de communes ont pris contact avec DOMIAL afin d'entrevoir les possibilités de confier à cet organisme la gestion des locaux de la gendarmerie via un bail emphytéotique, à l'instar de la proposition faite par Habitat de Haute Alsace.

**EDF** : la Communauté de communes reste sans réponses aux demandes faites à MM LOCHET et MARTIN d'EDF respectivement sur l'implication d'EDF au comité d'agrément et le reliquat de participation financière d'EDF aux travaux de viabilisation dans la rue de l'Europe.

**Compte-rendu de la réunion « mutualisation des moyens »** : le calendrier des prestations de balayage de rues, de curage des siphons et des inspections réglementaires a été figé. Un cahier des charges concernant le diagnostic accessibilité bâtiment est en cours de rédaction avant consultation. L'acquisition de Palm pour les cinémomètres est à l'étude.

**Office de Tourisme du Pays de Brisach** : la Communauté de communes du Pays de Brisach a lancé une étude de stratégie touristique. Plusieurs ateliers de travail regroupant des élus se réunissent pour définir d'un plan d'actions à moyen terme. Pour information, la dissolution de l'association a été prononcée. La nouvelle structure juridique de l'Office de Tourisme est un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).

## **10. Communications**

**SCOT RVGB** : prochain comité directeur le 27 avril 2010 à 20 heures 30 à Meyenheim.

**Pays RVGB** : prochain comité directeur le 5 mai 2010 à 18 heures 30 à Guebwiller.

**Journée des Maires du Haut-Rhin** : 15 mai 2010 à 10 heures 30 à Mulhouse.

**Réseau de l'intercommunalité** : prochaine rencontre le 20 mai à 9 heures à Colmar sur le thème de la démarche qualité et la mise en place d'un groupement de commandes.

**CIADE** : Assemblée Générale le 28 mai 2010 à 14 heures 30 à Horbourg-Wihr.

**CPAM** : Intervention de Mme Lefèvre lors du conseil communautaire du 31 mai 2010 à 19 heures 30.

**CLIS** : Prochaine réunion le 14 juin 2010 à 14 heures à Colmar.

## **Tour de table** :

**Mme Agnès KIEFFER** : donne les lignes fortes des propositions des comités des jeunes et des aînés réunis récemment dans les locaux de la Communauté de communes.

**M. Christophe BITTARD** : pose la question de la couverture assurances des élus de la Communauté de communes. Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil communautaire.

**Mme Christine VEILLARD** : informe que les budgets votés par certaines collectivités territoriales du secteur ne sont pas conformes. Elle sensibilise les élus sur le fait que les responsables en collectivités doivent prendre contact avec elle pour régulariser les documents.

**M. François BERINGER** : l'élargissement de la RD50 au niveau du Rothleibe semble dans l'impasse. Pourtant la croissance du flux sur cet axe (1 000 véhicules/jour constatés) exigent la réalisation de travaux de sécurisation. M. le Maire de Blodelsheim demande à la communauté de communes de faire un courrier appuyé à destination du Département du Haut-Rhin.

**M. Etienne SIGRIST** : informe de la tenue du congrès de la fédération nationale des camping-caristes à Colmar du 24 au 27 mai 2010. Dans ce cadre, une centaine de véhicules stationneront à l'aire de camping-car de Fessenheim à proximité de la piscine. La commune demande la mise à disposition de bennes fermées pour la collecte des OMR.

**M. André ONIMUS** : demande aux communes de rappeler régulièrement les bonnes pratiques concernant la gestion des déchets dans leurs flashes communaux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président clôt la séance à 22 h 00.

Les membres présents:

Le Président

Le Vice-Président

Le Vice-Président

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice-Président

Le Vice-Président

Le Vice-Président

Pierre ENGASSER

Henri MASSON

Frédéric GOETZ

La Vice Présidente

Agnès KIEFFER

Philippe HEID

Jean Marc LOEWERT

François BERINGER

Bernard BRUN

Pierre RENTZ

Fabienne STICH

François WASSMER

Agnès MATTER BALP

Christophe BITARD

Cédric LEPAUL

Cyrille LHUILLIER

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Membres excusés: M. Mario HEGY

Procurations: M. Mario HEGY à Mme Agnès KIEFFER

Étaient invités par ailleurs: M. Michel HABIG, Conseiller Général du canton d'Ensisheim, excusé  
Mme Christine VEILLARD, Trésorier de Blodelsheim,

Personnel présent: Fabrice KRIEGER